

Veille sanitaire internationale	
Article	24/01/2023

## Épisode de Clavelée en Espagne au second semestre 2022 Point au 17/01/2023

**Résumé :** Entre le 14/09 et le 24/11/2022, vingt-trois foyers ont été détectés en Espagne, localisés en Andalousie et en Castille-la-Manche. Aucun mouvement à risque vers d'autres états membres n'a été identifié et l'Espagne espère retrouver le statut de zone indemne le 16/02/2023 (source : [CPVAADA du 17/01/2023](#)).

*Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA : Jean-Philippe Amat, Eric Cardinale, Sophie Carles, Julien Cauchard, Céline Dupuy, Sylvain Villaudy, Guillaume Gerbier, Viviane Hénaux, Célia Locquet, Carlène Trévenec, Renaud Lancelot*

*Pour l'unité Astre du Cirad : Philippe Caufour*

*Auteur correspondant : [plateforme-esa@anses.fr](mailto:plateforme-esa@anses.fr)*

La clavelée est une maladie non zoonotique qui touche exclusivement les espèces ovine et caprine (voir [OMSA](#) et [Cirad](#) pour un descriptif de la maladie).

### **Deux clusters détectés entre le 14 septembre et le 24 novembre 2022**

L'Espagne a détecté le 14/09/2022 en Andalousie dans la région de Grenade un premier foyer de clavelée au sein d'un élevage mixte de onze caprins et 314 ovins, avec 50 ovins malades dont 30 morts (source : Commission Européenne ADIS le 25/09/2022, [ministère de l'agriculture espagnol le 26/09/2022](#)). La maladie était considérée comme éradiquée depuis 1968 en Espagne. Il s'agissait de la première déclaration de la maladie dans l'Union européenne et en Europe géographique (hors Turquie) depuis 2018. En conséquence, le pays a perdu son statut officiellement indemne le 21/09/2022 (source : [Décision d'exécution \(UE\) 2022/1639 de la commission le 21/09/2022](#)).

Pendant cet épisode, la maladie a été détectée dans trois provinces, formant deux clusters :

- En Andalousie - La province de Grenade a déclaré douze foyers pour 2 978 ovins et 158 caprins recensés, la province d'Almería a déclaré un foyer pour 97 ovins et neuf caprins recensés,
- Dans la région de Castille-la-Manche - La province de Cuenca a déclaré dix foyers pour 29 598 ovins recensés.

Le dernier foyer a été détecté le 24/11/2022.

### **Faible mortalité et tropisme exclusivement ovin**

Seuls les ovins ont été touchés<sup>1</sup>, au sein d'élevages mixtes ovin/caprin (11/23) ou exclusivement ovin (12/23). La morbidité était comprise entre 0,03 et 26,04 %. Deux élevages ont présenté une mortalité associée à la maladie (source : Commission européenne ADIS le 23/01/2023).

<sup>1</sup> Selon les souches de virus, on peut observer soit un tropisme strict pour l'espèce ovine, soit un tropisme pour les deux espèces ovine et caprine.

### Origine de cette émergence non déterminée

Les souches ont été envoyées au laboratoire de référence européen (Sciensano, Belgique), en vue d'analyses phylogénétiques visant à caractériser la/les souches circulantes et éventuellement fournir des informations sur la possible origine du virus. Les souches étaient différentes de celles utilisées pour la vaccination ; les résultats de séquençage suggèrent une proximité du virus avec des souches circulant en Turquie (1970), au Maroc (2010), et en Égypte (2018), et sont donc peu informatifs sur l'origine possible de la souche circulant actuellement dans le pays (source : Commission européenne [CPVAAADA](#) du 28-29/11/2022).

### Aucun mouvement à risque vers d'autres états membres identifié

Les autorités sanitaires andalouses ont immédiatement adopté les mesures de contrôle prévues dans le règlement délégué (UE) 2020/687 de la Commission : zonage de 3 et 10 km, dépeuplement des élevages foyers sur place, élimination des cadavres par équarrissage, élimination des litières, fumiers et aliments présents, investigation des liens épidémiologiques. La zone réglementée de Grenade regroupe de nombreux cheptels de petite taille pour un effectif total de 13 161 animaux, principalement pour la production de viande. La zone de Cuenca regroupe moins de cheptels, mais avec des effectifs plus élevés pour un total de 42 620 animaux, majoritairement laitiers (source : [autorités espagnoles le 30/09/2022](#)). Les mesures de contrôle sont précisées dans la décision d'exécution 2022/1913 du 04/10/2022 ([lien](#)). Si aucun nouveau foyer n'est détecté, l'Espagne espère retrouver le statut de zone indemne le 16/02/2023.



**Figure 1.** Localisation des foyers de clavelée détectés depuis le 14/09/2022 (date de détection du premier foyer) (source : Commission Européenne ADIS le 05/12/2022). Les zones en gris foncé matérialisent les zones administratives concernées (Communautés autonomes).

### Une maladie peu présente en Europe en dehors des îles grecques proches de la Turquie

La Turquie déclare depuis 2006 de un à 215 foyers annuellement. Les derniers foyers en Europe hors Turquie avaient été déclarés par la Grèce en 2018 dans des îles situées à proximité de la Turquie (Tableau 1). La maladie est enzootique en Afrique (y compris dans les pays du nord du continent qui pratiquent la vaccination, comme le Maroc<sup>2</sup>, l'Algérie et la Tunisie<sup>3</sup>), ainsi qu'au Moyen-Orient et en Asie.

**Tableau 1.** Nombre de foyers déclarés en Europe (par pays infecté) et en Turquie depuis 1994 (source : Commission Européenne ADIS le 22/01/2023).

	Bulgarie	Espagne	Grèce	Turquie	Total
<b>1996</b>			118		<b>118</b>
<b>1997</b>			60		<b>60</b>
<b>1998</b>			7		<b>7</b>
<b>2000</b>			1		<b>1</b>
<b>2006</b>				85	<b>85</b>
<b>2007</b>			1	93	<b>94</b>
<b>2009</b>				1	<b>1</b>
<b>2010</b>				9	<b>9</b>
<b>2011</b>				33	<b>33</b>
<b>2012</b>				75	<b>75</b>
<b>2013</b>	4		76	175	<b>255</b>
<b>2014</b>			179	132	<b>311</b>
<b>2015</b>			4	58	<b>62</b>
<b>2016</b>			3	40	<b>43</b>
<b>2017</b>			29	149	<b>178</b>
<b>2018</b>			4	158	<b>162</b>
<b>2019</b>				107	<b>107</b>
<b>2020</b>				83	<b>83</b>
<b>2021</b>				215	<b>215</b>
<b>2022</b>		23		148	<b>171</b>

#### Pour en savoir plus

EFSA Panel on Animal Health and Welfare (AHAW) 2021, Assessment of the control measures of the category A diseases of Animal Health Law: sheep and goat pox ([pdf](#))

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu « © <https://www.plateforme-esa.fr/> »

<sup>2</sup> Clinical and Epidemiological Evolution of Sheep Pox in Morocco, Sara Lafar, 2, Khalil Zro , Andy Haegeman , Mounir Khayli , Kris De Clercq , Renaud Lancelot and My Mustapha Ennaji, Journal of Agricultural Science and Technology A 9 (2019) 103-113 doi: 10.17265/2161-6256/2019.02.004

<sup>3</sup> Bulletin zoosanitaire n°23 p8 Evaluation du système de surveillance de la clavelée dans le gouvernorat de Tataouine (2013-2019) [lien](#)